

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Pour toutes nos ventes, nos conditions sont de rigueur, a moins que nous n'acceptons par écrit et de manière expresse des conditions dérogatoires.
2. Les offres faites sont sans engagement ni obligation. Une convention d'achat-vente ne se réalise que si nous envoyons une confirmation écrite de vente.
3. Les délais de livraison convenus sont exclusivement indiqués a titre renseignement. Le dépassement des dits délais ne peut jamais constituer une cause de résiliation de la convention ou d'une action en dommages et intérêts.
4. Dès que les marchandises quittent notre usine, les risques sont pour l'acheteur. Le transport des marchandises est toujours au risques de l'acheteur, même quand nous effectuons le transport.

Les réclamations pour vices apparentes et confirmité doivent nous parvenir par pli recommandée endéans les huit jours après réception des marchandises. Quelle que soit l'origine des réclamations, notre garantie se limite au remplacement des marchandises ou le remboursement du prix. Nous ne pouvons jamais être tenu à des dommages ou des intérêts.

5. Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement complet.
6. Nos factures sont payables au comptant a Kuurne.
7. Si notre facture n'est pas payé dans la huitaine si elle est payables au comptant ou ultimement a la date de l'échéance stipulée sur la facture, le montant de la facture sera automatiquement et sans demande orale ou écrite en paiement ni citation au préalable augmentée d'un intérêt de 12 % à partir de la date de la facture.

En cas de non-paiement de la présente facture & la date de L'échéance après mis en demeure préalable par lettre recommandée afin d'obtenir paiement dans la huitaine, la présente facture sera augmentée d'office avec 12% avec un minimum de €50 et un maximum de €1488.

8. En cas de résiliation du contrat par le client, la dite SA aura le droit d'exiger de lui une indemnité forfaitaire de 40% sur le prix de vente convenu.
9. Pour tous litiges, les tribunaux du siège social du vendeur seront seuls compétents.
10. Sur tous nos contrats de vente seule la loi Belge est applicable.
11. Sauf stipulation contraire, les paiements doivent être effectués dans les trente jours date de facture.